Plan Régional d'action en faveur de l'Économie Circulaire

La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

PLAN REGIONAL D'ACTION EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

1 Economie circulaire

L'humanité consomme chaque année plus de 68 milliards de tonnes de ressources (matériaux de construction, aliments, métaux, énergie…) afin de faire fonctionner l'économie et répondre aux besoins des 7,55 milliards de citoyens-consommateurs. L'explosion de la croissance économique et démographique depuis les années 1950, qualifiée de « grande accélération », a entraîné des effets massifs sur la surexploitation des ressources et la perturbation des grands cycles biogéochimiques du système « Terre » sur lequel repose le développement et la pérennité de notre civilisation.

Les ressources indispensables au fonctionnement de nos sociétés comme les énergies fossiles, les matériaux de construction ou les métaux s'amenuisent à grande vitesse ou leur extraction se complexifie considérablement, impliquant de nouveaux impacts environnementaux (exemple des schistes bitumineux). Par exemple, les stocks de certains métaux comme l'or ou le zinc seront épuisés d'ici 10 ans au rythme actuel de consommation. Le changement climatique provoqué par les activités humaines avance 170 fois plus vite que l'effet des facteurs naturels. Ces dernières décennies, le taux de disparition des espèces est de 100 à 1000 fois plus élevé que la normale géologique (entre 1970 et 2015, c'est 58 % des vertébrés sauvages qui ont disparus). Les biologistes parlent de « sixième extinction ». Le cycle de l'azote est aujourd'hui deux fois plus important que le flux « naturel » et le cycle du phosphore huit fois. Combinés à l'urbanisation croissante des sols cela entraîne une forte destruction de nos écosystèmes et réduit la capacité d'utilisation des ressources (notamment alimentaires) de nos territoires. Tous ces paramètres indiquent des limites qui ont été franchies et au-delà desquelles les conséquences sont peu ou pas connues.

Le modèle économique dominant qui se base sur un principe de création de valeur linéaire « on extrait les matières premières, on produit, on consomme puis on jette » n'est pas soutenable. A l'inverse, le modèle circulaire « rien ne se crée tout se transforme » vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part, limiter la consommation de ressources et, d'autre part, ré-introduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production.

De manière opérationnelle, la transition vers l'économie circulaire suppose un certain nombre d'outils de différentes natures et permettant d'agir à différents niveaux.

Tout d'abord sur l'offre des acteurs économiques, il importe en la matière :

- D'extraire raisonnablement les matières premières et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables (approvisionnement durable) ;
- De concevoir des biens et services qui consomment moins de matière ou à minima des ressources durables et qui soient facilement réemployables, réparables et recyclables grâce à l'éco-conception ;
- D'organiser les tissus économiques, au sein des territoires, comme des écosystèmes au sein desquels l'utilisation de la matière et de l'énergie sont optimisés à des traves des synergies entre les acteurs (écologie industrielle et territoriale) ;
- De déployer de nouveaux modèles économiques qui se basent sur la vente de l'usage plutôt que sur la vente du bien (économie de fonctionnalité) ;

Concernant la demande, l'économie circulaire repose sur deux axes consistant à :

- Consommer responsable, c'est-à-dire intégrer des préoccupations environnementales et sociales dans l'acte d'achat du citoyen, de l'acteur public ou des autres acteurs privés. Cette consommation responsable implique aussi que le comportement soit adapté lors de la phase d'usage du bien ou du service acheté ;
- Allonger la durée de vie des biens manufacturés en ayant recours au réemploi (marché de l'occasion…), à la réparation en cas de panne ou à la récupération des pièces détachées.

Enfin, lorsque les biens ne peuvent plus être utilisés, il s'agit de refabriquer des matières premières à partir d'un « minerai » d'un nouveau genre : le déchet. L'objectif est en effet de recycler.

Très souvent, l'économie circulaire n'est envisagée que comme du recyclage. Elle ne peut toutefois pas être réduite à cela. En effet, avec le rythme d'augmentation de la demande en ressources, le recyclage des déchets disponibles, même s'il était intégral, ne permettrait pas de répondre à lui seul à cette demande. Il convient donc d'abord de la limiter en agissant sur les produits, leur usage et leur durée de vie.

Si l'économie circulaire est certes orientée essentiellement sur la question des ressources « matières », le concept peut toutefois être mobilisé pour d'autres ressources telles que l'énergie ou l'eau (ex : échange de calories, récupération des eaux pluviales, etc.).

Dans les faits tous ces outils se mettent en place à des niveaux très différents : à l'échelle de l'entreprise, de la filière, de la zone d'activité, du comportement individuel ou du territoire. L'économie circulaire propose toutefois, à travers une vision « globale » de la situation, de les mobiliser à ces différents niveaux lorsque cela est judicieux, et surtout de façon coordonnée.

Le concept d'économie circulaire voit croître sa notoriété depuis la fin des années 2000. Il propose en effet des pistes d'action opérationnelles pour dissocier développement économique et consommation de ressources. La Chine a voté une loi sur l'économie circulaire en 2008. En Europe, le concept a été intégré à un certain nombre de réglementations et de documents de planification au cours des dernières années.[1]

Depuis le 18 août 2015, le concept d'économie circulaire a été inscrit dans loi française. La loi sur transition énergétique pour la croissance verte a en effet reconnu la transition vers une économie circulaire (code de l'environnement, article L.110-1-1) comme un objectif national faisant partie des piliers du développement durable : « La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires… »

Par ailleurs, le Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 sur les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets fait de la prévention et de la valorisation des déchets un des axes de la transition écologique vers l'économie de ressources, et lesdits plans doivent explicitement comporter un « plan d'action en faveur de l'économie circulaire ».

Le plan d'action ici présenté a été élaboré dans ce cadre. Il a été construit à partir d'un travail collectif mené sur la base d'un état des lieux et de trois réunions de travail entre les mois de novembre 2017 et mars 2018. Le groupe de travail qui a œuvré à son élaboration était constitué de 80 personnes en moyenne représentant différentes composantes du territoire (collectivités, acteurs économiques, associatifs, chambres consulaires, monde de l'enseignement et de la recherche…).

[1]Plan Eco-design 2016-2019 européen - Loi française de transition énergétique – Aout 2015 ; Paquet économie circulaire européen, en cours d'adoption en 2018…

2 Etat des lieux

Un état des lieux des enjeux de l'économie circulaire en région Occitanie a servi de base de travail pour l'élaboration de ce plan d'action. La dimension globale et systémique de l'économie circulaire, la portée et les différentes échelles de mobilisation des outils qu'elle suppose (du produit/service au territoire, en passant par le comportement des consommateurs et de la filière) ont conduites à utiliser 5 entrées pour réaliser cet état des lieux.

Les 5 questionnements utilisés, représentés dans la figue ci-contre, sont les suivants :

- Quels sont les enjeux de flux et ressources (matières et énergie) en Occitanie ?
- Quelles sont les initiatives et acteurs de l'économie circulaire dans la région ?
- Quels sont les besoins des acteurs en termes de soutien aux initiatives relevant de l'économie circulaire ?
- Quels sont les enjeux et opportunités liés à l'économie circulaire pour les acteurs et filières économiques de la région ?
- Quelles parties du territoire occitan présentent de forts enjeux en termes d'économie circulaire ?

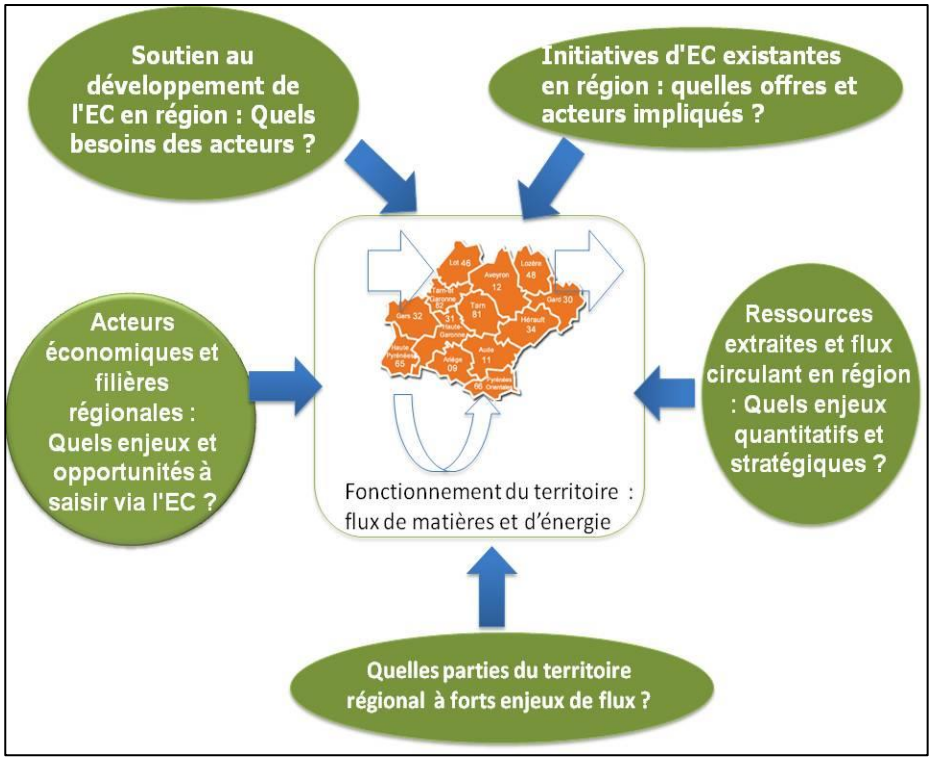

Trois grands types de flux ont été étudiés dans cet état des lieux :

- Les ressources naturelles,
- Les grands flux économiques,
- Les déchets.

Les ressources naturelles font référence aux stocks de matières, d'origine fossile ou renouvelable, présentes dans les écosystèmes naturels, à l'état brut ou après un minimum de transformation, et pouvant avoir une utilité pour l'homme. Les grands flux économiques correspondent aux flux de matières issus de l'extraction et de la transformation de ressources naturelles, biens manufacturés, entrant et sortant du système socio-économique occitan. Les déchets font référence ici aux flux de matières sortant du système socio-économique et nécessitant une prise en charge en vue de leur valorisation, de leur élimination en incinérateur ou de leur enfouissement.

2.1 *Les enjeux de ressources*

Les ressources naturelles peuvent se regrouper en 7 types : sol, eau, air, forêt, gisement de combustibles fossiles, gisement de minéraux métalliques, gisement de minéraux non métalliques.

Dans le cadre du présent état des lieux, les ressources minérales et énergétiques fossiles n'ont pas été étudiées. Priorisées en fonction des tensions pressenties ou de leur caractère renouvelable, seules les ressources sol, eau et forêt ont été abordées.

2.1.1 **Eau**

L'eau constitue en région Occitanie une ressource précieuse, essentielle pour l'attractivité du territoire régional, son développement et la qualité de vie de sa population. De nombreuses activités économiques sont étroitement dépendantes de cette ressource et de l'existence de milieux aquatiques riches et diversifiées : tourisme, pêche, navigation, agriculture, industrie, hydroélectricité, etc.

Les chiffres

- Les principaux usages en Occitanie (eau potable, industrie, irrigation) engendrent un prélèvement de l'ordre 1,6 milliards de m^3 par an ;
- 80% de l'eau prélevée pour les usages (hors énergie hydroélectrique) est de l'eau de surface.
- 54% des masses d'eau superficielles n'ont pas encore atteint le bon état écologique

Les enjeux

L'exploitation durable et concertée de la ressource en eau, la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines et la prise en compte des besoins des écosystèmes aquatiques constituent des enjeux majeurs du XXIe siècle pour l'Occitanie, en termes sanitaire, environnemental, alimentaire, énergétique, sociétal, économique, mais aussi politique et géopolitique.

L'état des lieux réalisé dans le cadre de la démarche « H_2O 2030 » a en particulier mis en évidence d'importants déséquilibres quantitatifs entre besoins et ressources disponibles sur un grand nombre de territoires régionaux, ainsi que des dégradations qualitatives aussi bien sur les eaux superficielles que souterraines.

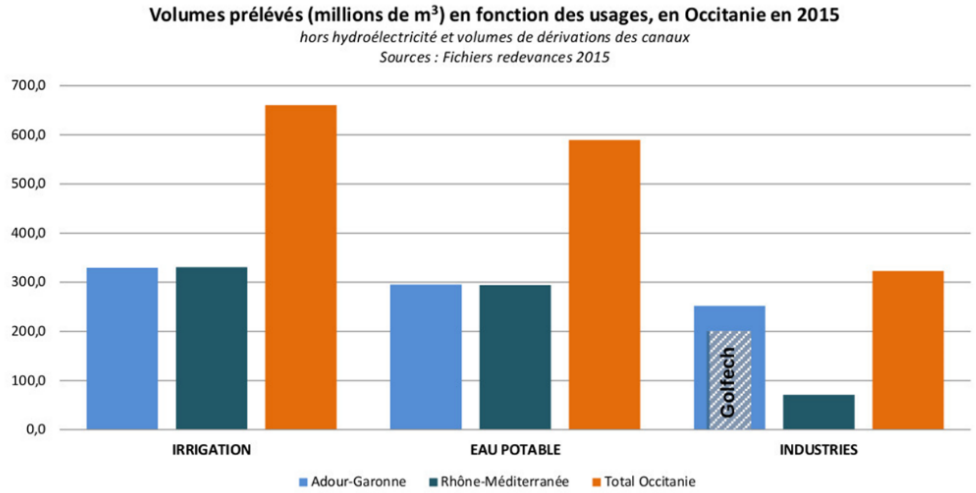

Comme le montrent les prospectives menées à l'horizon 2030 dans le cadre de la démarche, ces problématiques auront une acuité encore plus marquée dans l'avenir du fait notamment du changement climatique et des évolutions démographiques…

La gestion de la ressource en eau devra donc répondre aux enjeux suivants :

- Maîtrise des pollutions diffuses liées aux nitrates et aux pesticides, issus pour la plupart de l'activité agricole et de l'entretien des espaces publics ou des voies de communication ;
- Garantie d'accès à une ressource en eau sécurisée pour tous les utilisateurs, dans un contexte de fort accroissement démographique et de développement économique (tourisme, agriculture, etc.) ;
- Maîtrise de l'urbanisation et de l'artificialisation de nouvelles terres qui impactent globalement les capacités d'infiltration des sols, les ruissellements et la qualité des milieux aquatiques ;
- Conciliation de tous les usages de l'eau dans un contexte de changement climatique ;
- Mise en œuvre d'une multiplicité d'actions (économies d'eau, efficience des réseaux, adaptation des cultures, réutilisation de l'eau « en cascade »...) permettant de concilier développement économique, quantité d'eau disponible et qualité des milieux aquatiques ;
- Mise en place d'une gouvernance spécifique dédiée à la gestion de l'eau, adaptée à l'organisation asymétrique de l'hydrographie de la région ;
- Coordination, dans une logique systémique, de cette gouvernance avec celle d'une autre ressource en interaction directe avec l'eau : le sol.

2.1.2 **Sol**

Les sols constituent une **ressource naturelle non renouvelable**. Ils assurent de nombreuses fonctions écologiques (filtrage des eaux, habitat, régulation du cycle du carbone et de l'azote) et sont le support de la production agricole et sylvicole.

Les chiffres

- La région Occitanie possède la deuxième plus grande superficie valorisée par l'agriculture en France. En 2015, la part des terres arables dans la Surface Agricole Utile (SAU) régionale s'élève à 53 % de la SAU (64 % au niveau national).
- Entre 2006 et 2013, 103 200 ha des surfaces de SAU ont été perdues (artificialisation des sols notamment due à l'urbanisation).

Les enjeux :

La détérioration de la qualité biologique et la perte de sols limitent le potentiel de développement d'une agriculture biologique et freine les capacités de réponse à une demande régionale, et plus globalement sociétale, de plus en plus exigeante sur la qualité naturelle des produits alimentaires.

Les principaux enjeux concernant la ressource en terre (sol) dans une économie circulaire sont les suivants :

- Conservation des surfaces de terres cultivables face à l'artificialisation des sols ;
- Préservation des fonctions et usages des sols, et leur prise en compte dans l'aménagement et l'utilisation du territoire ;

- Maintien de la matière organique dans les sols et fermeture des cycles de l'azote et du phosphore à travers des logiques agricoles circulaires : récolte - consommation locale, utilisation des déchets végétaux comme complément alimentaire pour les animaux, retour à la terre du compost et du fumier…

2.1.3 **Forêt**

La forêt est un sanctuaire de biodiversité. Elle peut fournir des matières renouvelables pour l'activité économique (construction…) ou pour la production énergétique.

Les chiffres

- La région Occitanie est la deuxième région forestière de France avec 2 639 000 ha boisés, soit 36 % du territoire régional ;
- Une ressource peu exploitée car seuls 2,5 millions de m^3 de bois rond ont été récoltés en 2013 sur le territoire (7% du total métropolitain).

Les enjeux :

Pour avancer vers une économie circulaire, les enjeux sur la ressource forestière sont les suivants :

- Articulation de tous les usages possibles de la ressource : bois-énergie, ameublement, construction, loisir, etc.
- Développement d'une exploitation structurée et durable de la ressource bois;
- Respect des taux de renouvellement de chaque essence de bois et anticipation des plantations en conséquence ;
- Approvisionnement de toutes les filières utilisatrices en circuit local / régional ;
- Combinaison de l'usage des sols sans compétition entre l'urbain, l'agricole et la forêt ;
- Organisation d'une gouvernance prenant en compte la complexité des usages de la forêt ;
- Valorisation systématique de tous les sous-produits du bois en s'appuyant sur des solutions innovantes issues des activités de recherche.

2.2 *Grands flux économiques*

L'approche globale utilisée dans cette partie est celle de la comptabilité des flux de matières à l'échelle du système socio-économique régional. La méthode, reposant sur le principe de la conservation de la masse, n'est toutefois pas appliquée dans son intégralité et le résultat proposé n'est pas un métabolisme territorial complet et équilibré.

Ce travail indique toutefois des ordres de grandeur à même de caractériser des enjeux quantitatifs et/ou stratégiques sur des flux de l'économie régionale.

En entrée du système régional, on distingue les flux qui sont extraits sur le territoire (les productions végétales ou sylvicoles, les matériaux issus des carrières, etc.), et les flux importés. Tous les flux qui entrent dans le système socio-économique de la région Occitanie sont "utilisés" par les ménages, les activités économiques, etc.

Au sein du système régional, ces différents flux de ressources sont soit :

- Consommés,
- Transformés pour produire d'autres matières ou biens à plus forte valeur ajoutée et réexportés vers l'extérieur ;
- Stockés temporairement avant d'être expédiés en dehors du territoire (activités logistiques par exemple) ;
- Stockés pour une durée plus longue (dans les bâtiments et les infrastructures) ;

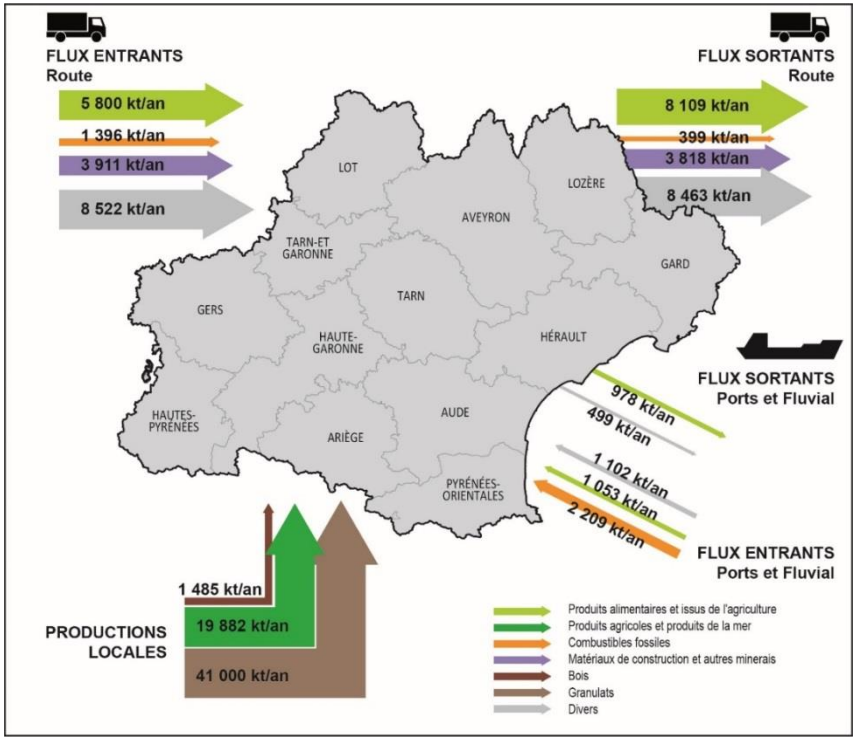

En sortie du système régional, on distingue les flux émis vers la nature (déchets, émissions dans l'air, etc.) et les flux exportés.

Les flux qui ne sont pas pris en compte ci-après :

- Les flux d'eau (pluie, fleuves et rivières) et les échanges avec l'environnement (évaporation, respirations, photosynthèse, transferts vers l'eau, les sols…) ;
- Les flux « immatériels » comme l'électricité ;
- Les flux qui entrent et sortent du territoire par pipe-line et par le chemin de fer…

Les principales sources de données utilisées pour la réalisation de cette ébauche d'analyse des flux de matière et d'énergie du « système » Occitanie sont :

- Des données statistiques publiques (bases SITRAM[2], DISAR[3], SIRENE[4]…),
- Des données issues d'éléments bibliographiques régionaux (études, rapports…) transmis par la région et ses partenaires (ORDECO, DREAL, DIRECCTE, ADEME…),
- Des données propres Des données propres aux bureaux d'études qui ont participé à la rédaction du plan.

2 Système d'information sur le transport de marchandises
3 Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence
4 Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements

2.2.1 **Vision globale**

80 000 000 t de matières alimentent chaque année le système socio-économique occitan. Plus de 75% de ces flux sont issus de l'exploitation des ressources du territoire par la production agricole et la production de matériaux de construction (granulats…). 13% des flux circulants sont liés aux activités des ports de Sète, Port la Nouvelle et Port-Vendres.

Lorsque l'on regroupe les flux par nature, de grandes familles se distinguent :

- Les flux issus liés aux activités agricoles et agroalimentaires (plus de 6 500 kt/an entrantes et 9 000 sortantes, 19800 kt produites sur le territoire),
- Les flux de matières premières (métaux…) et de matériaux liés à l'activité du BTP (granulats, autres matériaux de construction… plus de 3 900 Kt/an entrantes et sortantes, 41000 kt/an produites sur le territoire),
- Les matières énergétiques (combustibles fossiles : gaz, pétrole, charbon) : plus de 3 600 Kt/an entrantes),
- Les flux « divers » (autres biens manufacturés… plus de 8 500 Kt/an entrantes et sortantes).

Au sein du flux « divers », les métaux, plastiques et caoutchouc occupent une part non négligeable.

L'économie d'Occitanie génère par ailleurs des quantités importantes de déchets valorisables (métaux, plastiques….) qui sont exportés dans d'autres régions voire d'autres pays pour y être recyclés. Une grande partie de la valeur que peuvent générer ces flux est donc créée ailleurs.

2.2.2 **Enjeux**

L'analyse approfondie des enjeux s'est focalisée sur les flux les plus significatifs sur le plan quantitatif ou stratégique :

- Les flux de matériaux de construction,
- Les flux agri et agroalimentaires,
- Les flux énergétiques.

<u>Flux de matériaux de construction</u>

Les flux de matériaux de construction représentent sur le plan quantitatif le flux le plus important circulant au sein de la région, générant impacts et coûts. La région dispose de ressources en quantité mais sa consommation est supérieure à la moyenne nationale. Elle est alimentée par le dynamisme des deux métropoles de Toulouse et Montpellier. Le flux de déchets du BTP recyclés se substituant à des ressources extraites est de 10% de la consommation globale annuelle. Ce taux de substitution peut progresser mais ne suffira pas. Les terres d'excavation constituent le flux le plus important et représentent plus de 50%. La circulation par la route de ces flux de matériaux/déchets a un coût élevé pour l'économie locale et génère des quantités non négligeables d'émissions de gaz à effet de serre. Dans la logique de l'économie circulaire, les enjeux sur les flux "matériaux de construction" sont donc les suivants :

- Construction d'une réelle connaissance de ces flux et de leur circulation au sein de la région et maintien de cette connaissance dans le temps ;
- Développement et déploiement des approches de l'aménagement et de la construction mobilisant moins de ressources en granulats. L'éco-conception des bâtiments et des projets d'infrastructure est une piste pertinente. Il existe également en Occitanie une culture de la construction à base matériaux en argile (cuite ou crue), alternatifs aux éléments en béton, intéressante pour l'économie circulaire ;
- Conception de bâtiments, notamment publics, en tenant compte de l'évolution de leur utilisation dans le temps pour permettre d'accroitre leur durée de vie ;
- Développement du réemploi (bâtiment, friches industrielles…) ;
- Augmentation du taux de recyclage des déchets inertes, avec une attention particulière pour les terres ;
- Optimisation des flux logistiques routiers liés à la circulation de ces matériaux.

Flux agri et agro-alimentaires

Les enjeux relatifs à l'économie circulaire pour la filière agri-agroalimentaire ont été identifiés au regard de la chaine de valeur associée à cette filière :

- Production : développement des pratiques agricoles durables (agro-écologie, certification environnementale, Agriculture Biologique…)
- Transformation : diminution des consommations énergétiques, des consommations et prélèvements d'eau, réutilisation de l'eau, éco-conception des emballages, diminution et valorisation des déchets organiques
- Distribution : mutualisation des transports, développement de la vente en circuits courts
- Consommation au foyer : incitation aux modes de consommation durable
- Consommation hors foyer : incitation aux approvisionnements locaux et responsables

Flux énergétiques

Les flux énergétiques portent des enjeux forts pour un territoire occitan qui est extrêmement dépendant vis à vis de ses fournisseurs en ressources énergétiques fossiles. La Région a pris en charge ce sujet à travers l'élaboration d'un scénario Région à énergie Positive (REPOS) à l'horizon 2050. Elle a fixé de nombreux objectifs autour de la réduction des consommations énergétiques dans le domaine des transports, de l'habitat, du tertiaire, de l'industrie.

Pour avancer vers l'économie circulaire, les enjeux sur les flux énergétiques sont donc les suivants :

- Construction d'une réelle connaissance de ces flux et de leur circulation au sein de la région et la maintenir dans le temps ;
- Optimiser les flux logistiques liés aux transports de bien ;

- Concevoir des bâtiments faiblement consommateurs d'énergie ;
- Valoriser les énergies fatales (notamment dans l'industrie) ;
- Développer la production d'énergie à partir de biomasse ou de déchets...

2.3 *Filières économiques stratégiques : enjeux et opportunités*

Avec un PIB de 152 Milliard d'Euros, l'Occitanie est la 3e région hors Ile-de-France sur le plan de la création de richesse. L'économie occitane s'appuie sur un secteur tertiaire et une industrie aéronautique dynamiques. La situation est toutefois contrastée à l'échelle de l'ensemble d'un territoire stimulé par deux pôles métropolitains en pleine expansion et des zones rurales et de montagnes marquées par les difficultés du secteur agricole.

Afin de pouvoir traiter cette question de l'interaction entre le développement d'une économie circulaire et la réalité du tissu économique existant, le présent état des lieux s'est focalisé sur les filières régionales stratégiques telles que définies dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le questionnement qui a guidé cet examen repose sur deux axes :

- Que peut apporter le changement de logique économique aux enjeux de la filière ?
- Que peut apporter la filière au développement de l'économie circulaire ?

2.3.1 Enjeux pour le numérique et les nouvelles technologies

Les enjeux « matière » de la filière numérique portent sur :

- La consommation de métaux,
- La consommation d'énergie fossile,
- La production de déchets.

L'approche « économie circulaire » permet d'identifier des axes d'actions qui peuvent répondre à ces enjeux matière :

- Développer une stratégie du réemploi à l'échelle régionale vers différentes cibles pour des matériels de type PC en s'appuyant sur les nombreux acteurs œuvrant déjà en ce sens.
- Capter le gisement existant et créer un maximum de valeur grâce aux composants précieux qui les composent (présence de métaux rares dans les cartes électroniques).

Un enjeu énergétique : l'amélioration de l'efficacité énergétique des matériels (Data-Center, téléphones…) et la valorisation des chaleurs fatales

2.3.2 Enjeux pour la filière santé

Les enjeux de ressources du secteur santé se recoupent avec ceux du territoire et se retrouvent autour des consommations des grandes infrastructures de santé, lors de leur construction puis de leur fonctionnement :

- Matériaux de construction,
- Consommation d'énergie (climatisation, blanchisserie…),
- Consommations alimentaires.

Les enjeux déchets :

- Réduction des déchets, notamment les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) et autres déchets dangereux.

Des solutions peuvent être proposées autour du développement de la prévention, notamment par le déclassement (pyrolyse, vapeur…) des DASRI. Il existe de nombreux procédés pour cela : utiliser les chaleurs fatales disponibles (traitements à la vapeur) peut par exemple être un levier permettant l'investissement dans ces solutions.

2.3.3 Enjeux pour la filière aéronautique

Les enjeux de ressource de la filière aéronautique sont concentrés sur les tensions relatives aux ressources métalliques :

- Diminution du risque lié à l'approvisionnement en métaux.

La logique de l'économie circulaire permet d'identifier plusieurs axes d'actions :

- Développement d'une "écologie des métaux" en Occitanie en captant efficacement les métaux et les valorisant sur le territoire. Actuellement la région exporte plus de 82 000 t de déchets métalliques chaque année dont 24 000 t de déchets non-ferreux ;
- Les qualités particulières des métaux utilisés en aéronautique compliquent les substitutions de métaux neufs par des métaux recyclés : cela encourage le développement des activités de déconstruction d'avions afin de capter des flux mondiaux de qualité aéronautique et de les amener vers le territoire occitan. Il existe en outre déjà un acteur d'expérience sur ce thème ;
- L'éco-conception des futurs modèles, en mobilisant des matériaux moins en tensions que les métaux (notamment composites). Des actions ont déjà eu lieu chez les grands constructeurs installés en Occitanie et leurs sous-traitants. Ces démarches dépassent la simple question des matériaux et peuvent réinterroger la consommation énergétique des appareils ;
- L'évolution des modèles économiques des grands constructeurs et de leurs sous-traitants vers une économie de fonctionnalité, qui permettrait de conserver la main sur des pièces mobilisant des quantités importantes de ressources.

Les enjeux déchets de la filière aéronautique sont concentrés sur :

- Le recyclage des métaux ;
- La valorisation des matériaux composites ;
- Les déchets dangereux.

La question du recyclage des métaux a été abordée précédemment à travers l'enjeu de ressources.

La gestion des déchets dangereux a un coût considérable pour l'industrie en Occitanie. La filière aéronautique est concernée étant donné son poids dans l'économie régionale. L'Occitanie génère plus de 456 000t de déchets dangereux chaque année. Plus de 240 000t sont susceptibles de provenir d'activités industrielles. Une partie importante de ces déchets est liquide (bains et produits chimiques…).

Un enjeu est de diminuer les volumes transportés et traités et ainsi les coûts et émissions de CO2 associés. Les pistes d'action qui peuvent être identifiées sont les suivantes :

- La régénération des matériaux (solvants, bains chimiques…) ;
- La concentration sur site des effluents liquides (suppression d'une partie de l'eau dans les effluents liquides dangereux en utilisant, notamment, des chaleurs fatales) ;
- Les actions permettant le déclassement des contenants souillés.

L'usage des composites est destiné à se développer dans l'aéronautique, en substitution à certains métaux (aluminium…). Les volumes de déchets de composites vont donc croitre. Ils sont estimés entre 10 000t/an et 23 000t/ an à l'échelle nationale. Ce volume pourrait quadrupler d'ici 2025. Il n'y a par contre aucun site de recyclage de composites actif identifié en Occitanie dans le guide 2017 du CRECOF (Comité recyclage composite France). Un enjeu est de proposer des solutions de recyclage régionales pour les volumes à venir.

2.3.4 Enjeux pour la filière éco-industrie

Le développement de la filière éco-industrie, au service de la protection des ressources, et celui de l'économie circulaire en région Occitanie sont totalement liés. Le déploiement d'une économie circulaire en région peut permettre d'offrir un cadre cohérent pour le déploiement des bonnes pratiques et technologies innovantes développés au sein de cette filière.

Le secteur des énergies renouvelables doit ainsi intégrer pleinement la logique de l'économie circulaire pour être pleinement vertueux (exemple de la question du cycle de vie des panneaux photovoltaïques et des éoliennes).

2.3.5 Enjeux pour la filière nautique

Les enjeux de ressource de la filière nautique sont proches de ceux de l'aéronautique et concentrés sur les ressources.

Sur le plan des déchets, le développement en 2018 de la déconstruction des bateaux de plaisance va générer des opportunités de création d'activité. Il génèrera également des enjeux déchets notamment autour de la valorisation des matériaux composites, qui sont très présents sur ce type de biens. Cet enjeu rejoint celui de la filière aéronautique.

Enfin, sur le plan des opportunités, l'éco-conception de bateaux de plaisance peut permettre aux acteurs du secteur de développer une offre répondant aux besoins et aux valeurs d'une clientèle de plus en plus sensible à ce type de questions. De grands acteurs du domaine en France se sont positionnés sur ce type d'offre.

2.3.6 Enjeux pour la filière tourisme

Les principaux enjeux de la filière tourisme

- Optimisation des consommations de certaines ressources lors des périodes de fortes affluences (eau, énergie, alimentation) ;
- Limitation des productions de déchets lors de ces périodes et développement du recyclage de ces déchets.

L'économie circulaire, à travers notamment des démarches d'éco-conception des offres de service touristique peut permettre d'en limiter les impacts liés aux consommations de ressources et à la production de déchets.

Le développement de l'éco-tourisme peut permettre d'entraîner les touristes dans ce type de dynamique.

Enfin, l'économie circulaire peut apporter des éléments concrets pour une offre cohérente en matière d'éco-tourisme :

- Approvisionnement durable : matériaux de construction issus de l'approvisionnement durable, bungalows ou matériels éco-conçus, nourriture issue de circuits courts …
- Eco-conception : bâtiments, infrastructure, moyens de déplacement ;
- Ecologie Industrielle Territoriale : infrastructures efficaces en énergie (camping…) ;
- Economie de la fonctionnalité : offres à développer (mobilité)…

2.4 *Territoires spécifiques en Occitanie, quels enjeux et atous POUR l'économie circulaire ?*

L'économie circulaire est ancrée en Occitanie. La mise en pratique n'est toutefois pas homogène sur l'ensemble d'un territoire aussi étendu et divers qu'une région.

Dans les zones urbanisées, les politiques d'économie circulaire (sur tous les piliers) prennent une dimension importante compte tenu de la concentration des consommations de ressources.

Les zones industrielles et commerciales sont adjacentes aux zones urbanisées. L'intérêt d'y déployer systématiquement des actions d'écologie industrielle et territoriale en lien avec les espaces urbains et ruraux est évident.

Les zones portuaires sont des lieux d'entrées et de sorties de flux de ressources relativement importantes. Elles sont en extension en Occitanie et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Les zones de culture, qu'il s'agisse de vergers, de céréales ou de vignes, présentent des enjeux et des approches spécifiques en fonction des opportunités à saisir.

Les zones forestières présentent des enjeux de gestion de la ressource bois et des potentiels importants de valorisation qui mobilisent toute une communauté d'acteurs bien spécifique.

En résumé, le développement d'une économie circulaire sur une région telle que l'Occitanie doit s'appuyer sur une lecture transversale et complémentaire du territoire. L'objectif est d'adapter les actions aux enjeux et de mobiliser la bonne communauté d'acteurs à la bonne échelle.

2.4.1 **Territoires urbains**

Les principaux enjeux de ressources à l'échelle des territoires urbains se focalisent sur les flux de matériaux de construction et sur les flux alimentaires

- Pour les flux alimentaires, ces enjeux ne portent pas sur leur capacité d'autoproduction (insuffisante), mais bien sur la relation que les zones urbaines entretiennent avec leur territoire nourricier.
- Les enjeux sur les consommations et les pénuries de granulats (sable notamment) passent obligatoirement par des politiques de maîtrise de l'étalement urbain, en plus des actions en faveur de la substitution et du recyclage des matériaux non renouvelables.

2.4.2 **Littoral et mer**

Les territoires portuaires se caractérisent par une articulation entre deux modèles de développement : l'un tourné vers le monde et interconnecté avec l'international, l'autre imbriqué dans l'hinterland, en prise directe avec le local. C'est en cela que les enjeux d'économie circulaire pour ces territoires sont à la croisée des chemins entre le global et le local.

Ainsi, la place des ports dans la filière logistique régionale est structurante et, sous la poussée de la massification croissante des flux, la Région a choisi de moderniser les ports de commerce de Sète-Frontignan, Port-La-Nouvelle, Port-Vendres et Laudun-L'Ardoise.

Aujourd'hui, c'est environ 10% des flux entrant de la région qui transitent par les 3 ports de commerce maritime.

Les ports régionaux, en tant que leviers de développement économique, d'investissement et d'emplois, deviennent des hub multimodaux (route, fer, fluvial). La stratégie régionale consiste à développer et conforter des plateformes d'échanges permettant d'assurer une extension de l'hinterland portuaire à 500/600 km desservi à j+1.

Les enjeux d'économie circulaire portent notamment sur le projet d'extension des ports (Plan Littoral 21), et donc de l'aménagement qui doit prendre en compte les principes de gestion des ressources de manière intégrée (ressources utilisées, surfaces artificialisées, prévision des synergies entre acteurs utilisateurs, gestion et valorisation des déchets, etc.).

Les espaces du littoral qui présentent un potentiel d'accueil de nouvelles activités économiques peuvent intégrer une stratégie d'économie circulaire en pensant en amont les productions de demain en matière d'alimentation à partir de biomasse aquatique (algues, etc.).

2.4.3 Territoires ruraux et de montagne

Les enjeux pour ces zones qui accueillent peu de population mais produisent l'essentiel des ressources, consommées par les zones urbaines, sont :

- La valorisation des activités d'agro-écologie visant la préservation de la ressource en sol fertile ;
- Le maintien des populations, par la création de valeur localisée ;
- Le renforcement et le rééquilibrage des liens avec les zones urbaines (circuits courts de proximité…).

2.5 *Les initiatives d'économie circulaire en Région Occitanie, offres et acteurs impliqués*

Un inventaire des initiatives et acteurs impliqués pour développer l'économie circulaire en Occitanie a été initié en recensant, pour chacun des piliers de l'économie circulaire, les offres de produits et services développés, les politiques territoriales et autres initiatives associatives, citoyennes. Ce premier recensement a été complété par les participants au groupe de travail en novembre 2017. Il sera à approfondir et maintenir à jour par la suite.

2.5.1 Approvisionnement durable

L'examen du développement de l'offre "approvisionnement durable" s'est focalisé sur les deux filières ayant les enjeux de flux les plus importants sur le plan quantitatif à l'échelle de la région : le BTP et l'alimentation. Les investigations se sont donc concentrées sur :

- Les producteurs de matières premières alimentaires cultivées en agriculture biologique,
- Les producteurs de matières premières utilisant des déchets ou des matières bio-sourcées.

L'Occitanie est une région leader en matière d'agriculture biologique. De nombreux exploitants agricoles vont partir en retraite au cours des prochaines années. Les enjeux sont :

- Pérennisation de la dynamique de conversion ;
- Orientation d'une partie de ces flux vers les marchés locaux (public et privés).

Les enjeux de l'approvisionnement durable à destination du secteur du BTP se concentrent sur 4 types de flux :

- Le bois, par l'organisation de la filière en s'appuyant sur une ressource locale abondante afin de créer de la valeur localement et limiter les imports ;
- La paille, par le développement de la demande et la diffusion des savoirs faires pour un matériau également abondant en région (80 000t/an mobilisables) ;
- Le chanvre, par la construction d'une filière et le développement d'une production locale aujourd'hui très faible ;
- La terre crue : il y a un enjeu de développement de la filière qui rejoint un enjeu déchets pour le secteur du BTP, celui de la valorisation des terres d'excavation. Il y a une nécessité de formation des concepteurs et de développement d'une offre avec les entreprises productrices du BTP.

En dehors du BTP et de l'alimentaire, d'autres acteurs et initiatives ont pu être identifiés sur ce type de productions biosourcées (plastiques végétaux, matériaux à destination de l'industrie…). Les enjeux sont, à ce niveau :

- Approfondissement de la connaissance des offres de matériaux biosourcés;
- Développement de ce type d'offre, pour le BTP et hors BTP.

2.5.2 Eco-conception

Les initiatives identifiées sont assez nombreuses, touchent de nombreuses TPE-PME de secteurs d'activités très diversifiés. Une ingénierie est disponible pour accompagner les entreprises qui souhaitent se lancer. Certains grands donneurs d'ordre de la région ont intégré des logiques d'éco-conception et pourraient être un point d'appui pour un déploiement plus large au sein de leurs filières respectives.

Les enjeux sont donc :

- Approfondissement des connaissances relatives aux démarches d'éco-conception dans les principaux secteurs d'activité occitans;
- Diffusion de la connaissance créée auprès des clients potentiels (public, privé…) de manière à créer une émulation entre les entreprises et à développer les marchés.

2.5.3 Ecologie industrielle et territoriale (EIT)

L'état du développement de l'écologie industrielle en Occitanie est paradoxal. Il comporte une démarche historique (département de Tarn et Garonne) et des acteurs de l'innovation en écologie industrielle reconnus à l'échelle nationale et internationale :

- La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Occitanie avec le développement de l'outil informatique Actif en cours de déploiement sur le territoire national ;

- La Société Publique Locale d'Aménagement du Tarn (SPLA81) avec un projet de recherche sur la conception et l'aménagement d'un parc industriel (Portes du Tarn) sur les principes de l'EIT (projet COPREI).

Même si quelques démarches ont été initiées récemment par certains territoires, l'état de développement de l'EIT en Occitanie est à ce jour éloigné de celui d'autres régions.

Les enjeux en écologie industrielle pour l'Occitanie sont, en s'appuyant sur les acteurs innovants et les projets pionniers de la région :

- Soutien au développement de nouvelles démarches d'EIT, notamment dans et autour des métropoles occitanes, dans les zones portuaires ainsi que sur des territoires plus ruraux engagés dans des politiques de transition écologique ;
- Intégration des principes d'EIT dans les opérations de création/extension/ requalification des parcs d'activités ;
- Aide aux démarches à se structurer rapidement afin de les pérenniser en s'appuyant sur les outils disponibles tels que le référentiel Elipse.

2.5.4 Economie de fonctionnalité

Des entreprises du territoire ont développé des offres de type économie de fonctionnalité dans divers domaines (logistique, immobilier d'entreprise…). Le recensement des acteurs positionnés sur ce champ reste toutefois complexe et loin de l'exhaustivité à ce stade.

Il existe des compétences (R&D, accompagnement en stratégie, ingénierie) pour accompagner au niveau stratégique les entreprises qui souhaiteraient évoluer vers ce type de pratique.

Une opération collective en cours vise à accompagner une douzaine d'entreprises du territoire à requestionner, à une échelle stratégique, leurs modèles économiques et à étudier le potentiel d'un basculement vers une économie de fonctionnalité. La plupart de ces acteurs sont basés dans le Tarn ou en Haute-Garonne. Ils appartiennent toutefois à une grande diversité de secteurs d'activité.

Les enjeux :

- Sensibilisation plus large des décideurs économiques à ces nouveaux modèles économiques,
- Développement de la demande en services de type « économie de fonctionnalité », via notamment via l'achat public,
- Facilitation de l'expérimentation de ces nouvelles offres,
- Approfondissement des connaissances de l'économie de fonctionnalité.

2.5.5 **Consommation responsable**

La consommation responsable concerne l'achat public, celui des entreprises et des citoyens. Quelques initiatives ont pu être identifiées en la matière. En revanche, l'état du développement de l'achat responsable dans les acteurs privés et chez les citoyens n'a pas pu être évalué dans le cadre de cet état des lieux.

Les enjeux autour de la consommation responsable en Occitanie sont :

- Développement d'un achat public responsable focalisé sur l'économie des ressources, la pensée cycle de vie et s'appuyant sur des objectifs chiffrés ;
- Aide aux acheteurs publics à décliner ces objectifs dans les marchés publics. Une mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale semble pertinente ;
- Développement de la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) pour stimuler l'achat responsable dans le secteur privé ;
- Identification et utilisation d'autres canaux pour sensibiliser les chefs d'entreprise ;
- Développement de la connaissance des initiatives de sensibilisation et de formation des citoyens à l'achat responsable ;
- Déploiement d'une plateforme de mise en relation de l'offre et de la demande en produits / services responsables.

2.5.6 **Allongement de la durée de vie**

<u>Réemploi</u>

Dans le champ du réemploi, il existe un tissu d'acteurs déjà constitué, un potentiel de captation. Certains signaux montrent que la demande est un peu inférieure à d'autres territoires et qu'elle mériterait d'être, plus qu'ailleurs, développée grâce à des opérations de sensibilisation à la consommation responsable (particuliers mais également collectivités et entreprises).

<u>Réparation</u>

L'offre relative à la réparation de biens de consommation courant a pu être évaluée grâce à un annuaire des Répar'acteurs consultable en ligne. Il recense plus de 11 000 acteurs. Dans certains secteurs pour lesquels la réparation fait partie intégrante du cycle de vie du bien, on peut en dénombrer beaucoup plus (automobile).

Dans le champ de l'allongement de la durée d'utilisation, les enjeux pour la Région sont ainsi :

- La circulation de l'information sur l'offre (recyclerie, ressourceries, repar'acteurs),
- Le développement de la demande en bien réemployés et en réparation, par la sensibilisation,
- L'amélioration des moyens de captation des biens ré-employables en s'appuyant par exemple sur le maillage des déchetteries et sur les évènements de type vide-grenier.

2.5.7 **Recyclage**

Au total, près de **17 millions de tonnes** de déchets sont actuellement produites en Occitanie ; elles se répartissent de la manière suivante :

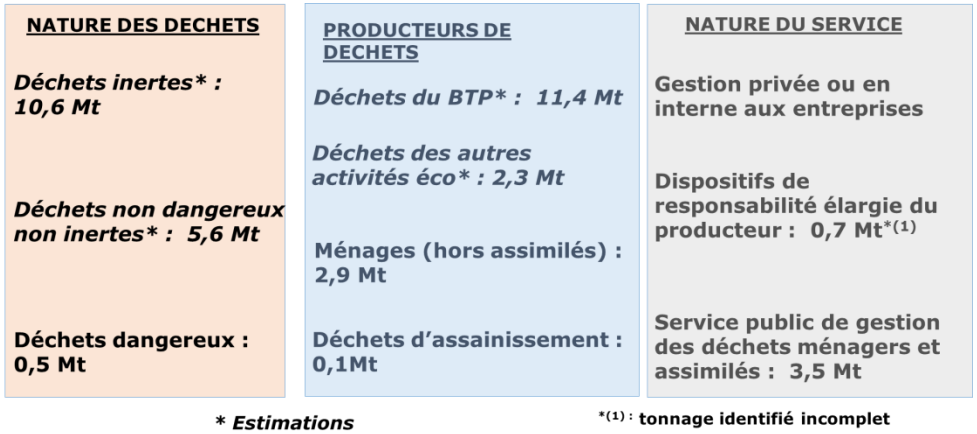

Figure 1 : synthèse de l'inventaire des déchets par nature, quantité et origine

Le taux de valorisation sous forme matière des déchets non dangereux non inertes produits en Occitanie a été calculé au point 1.5 – « bilan de la valorisation des déchets non dangereux non inertes au regard de l'objectif national » du chapitre V. Les résultats obtenus suivant les hypothèses considérées sont les suivants :

Pourcentage	2015	2025	2031
% de valorisation sous forme matière des déchets solides (hors boues)		**63%**	**66%**
Avec valorisation minimale des DAE en 2015 (43%)	41%		
Avec valorisation maximale des DAE en 2015 (75%)	54%		
% de valorisation sous forme matière des déchets solides + boues		**65%**	**68%**
Avec valorisation minimale des DAE en 2015 (43%)	45%		
Avec valorisation maximale des DAE en 2015 (75%)	57%		

Objectif national de valorisation sous forme matière (article L.541.1 du code de l'environnement)	***2020 : 55%***	***2025 : 65%***

Les installations concourant au recyclage des déchets non dangereux non inertes sont de diverses natures. Elles concernent notamment :

- Les centres de tri des collectes sélectives : on en dénombre 25 en Occitanie. L'objectif du plan est de disposer d'unités de plus grande capacité capables d'atteindre un haut niveau de recyclage en intégrant les nouvelles résines plastiques, en respectant une optimisation économique. La destination des flux de collecte sélective d'emballages ménagers est :
  - Pour le verre : recyclage à 100% régional puisque le territoire compte 3 verreries à Albi (81), Vergèze (30) et Béziers (34).
  - Pour les autres emballages : il n'existe pas, en Occitanie, d'usine de recyclage d'emballages ménagers en dehors des verreries. L'usine de recyclage de plastiques (PET) la plus proche est située à Bayonne.
- Les centres de tri des déchets d'activités économiques : on recense 50 centres de tri de déchets d'activités économiques sur le territoire occitan. Ces installations mettent en œuvre des process de tri très différents générant des écarts de performance très importants (tri à la pelle peu performant à la chaîne de tri automatisée) et accueillent des déchets de nature variable (déchets en mélange, déchets pré-triés…). Cependant leurs caractéristiques techniques (capacité, performance…) sont mal connues.

  Le plan définit un objectif de développement au sein des entreprises du tri à la source des déchets recyclables qui peuvent être collectés seuls ou en mélange. Afin de faire face aux nouveaux besoins, il fixe un objectif global d'augmentation de la performance et la capacité de tri :
  - en améliorant les performances des centres de tri actuels qui peut nécessiter la mise en œuvre d'équipements supplémentaires de tri (chaine de tri par exemple) mais aussi une meilleure préparation des déchets en amont pour réduire les catégories de déchets à trier et les refus,
  - en créant de nouvelles capacités de tri des DAE si l'exploitation des capacités techniques existantes ne suffit pas, au plus près des gisements de DAE produits.

- Les installations de valorisation organique :
  - Il existe de multiples plateformes de broyage des déchets verts en Occitanie mais leur recensement est très partiel à ce jour,
  - On recense en Occitanie 40 installations de méthanisation et 78 installations de compostage (hors TMB).

Depuis début 2017, le recyclage du plâtre est effectif en Occitanie via une installation à Lespignan dans l'Hérault.

Les installations de recyclage des déchets inertes concernent :

- les plateformes de transit des inertes ou de stockage temporaire d'inertes en vue d'une réutilisation sur un autre chantier ;
- les plateformes de concassage, le criblage, ou le traitement à la chaux des déchets inertes en vue de leur valorisation ;
- Les carrières autorisées au remblayage .

Le recensement de ces installations et de leurs caractéristiques ainsi que l'amélioration de leur suivi est un objectif premier du PRPGD.
Le plan fixe un objectif de valorisation de 80% des déchets inertes.

2.6 *Quels dispositifs de soutien et besoins des acteurs ?*

2.6.1 Recherche et développement

De nombreux acteurs de la recherche en Occitanie travaillent sur des sujets relatifs à l'économie circulaire. Ces travaux concernent des approches essentiellement technologiques (Sciences de l'ingénieur…) et présentent peu d'interdisciplinarité.

Un réseau interdisciplinaire de chercheurs est toutefois en cours de constitution : PRECO (à l'initiative des chercheurs).

Les enjeux sont :

- Mobiliser les capacités de recherche existante sur le territoire afin de répondre aux problématiques de la région de nature complexe et systémique ;
- Créer ces lieux d'échanges transdisciplinaires focalisés sur l'économie circulaire.

2.6.2 Soutien aux acteurs de l'économie circulaire

Plusieurs dispositifs de soutien aux acteurs et initiatives ont pu être recensés à l'occasion de la réalisation de cet état des lieux (accompagnement technique, en communication, à l'investissement, à l'innovation…). Concernant le soutien aux porteurs de projets relatifs à l'économie circulaire, l'enjeu est de leur permettre d'identifier dans un temps raisonnable les financements mobilisables qui sont le plus adapté à leurs besoins. Ensuite, le soutien à l'animation de certaines démarches d'économie circulaire doit être envisagée de façon plus pérenne.

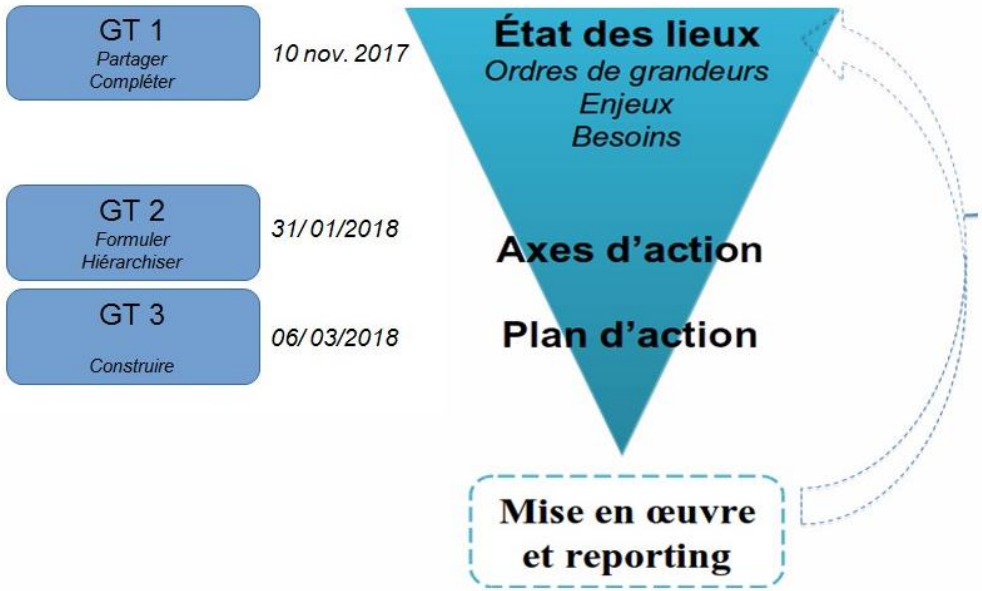

3 Le plan Régional d'action économie circulaire

3.0 *ELABORATION, PILOTAGE ET METHODE*

Elaboration :

L'état des lieux présenté ci-avant a été partagé au cours de l'automne 2017 avec les membres du groupe de travail (GT) économie circulaire, constitué d'acteurs territoriaux, consulaires, de l'économie sociale et solidaires, de services déconcentrés de l'état, d'entreprises, de syndicats professionnels et de chercheurs. Ce groupe est constitué d'environ 80 personnes. Dans une logique de co-construction, les enjeux présentés ont permis de déboucher sur la formulation de 6 axes d'action priorisés par les acteurs eux-mêmes au cours de l'hiver 2017-2018 :

- Gouvernance Régionale

- Systèmes économiques
- Territoires
- Politiques publiques
- Recherche et innovation
- Déchets (en tant que ressources)

Une dernière séance de travail collective a permis de rédiger 16 fiches-action détaillées. Les éléments clés de ces fiches sont présentés ci-après. Elles sont annexées dans leur intégralité à ce document, qui n'en présente ci-dessous que les deux premières parties. Elles sont structurées autour :

- 1) Du rappel des éléments de contexte,
- 2) Des objectifs de l'action,
- 3) Des déclinaisons opérationnelles qui permettent de la réaliser (tâches à accomplir, moyens mis en œuvre, contributions des acteurs impliqués, échéances).

Il s'agit de documents évolutifs qui peuvent être amenés à être amendés au fil du temps, en lien avec l'accomplissement des différentes tâches, des résultats obtenus ou d'évolutions institutionnelles. La mise en place du PRAEC est une opportunité de mobiliser une communauté d'acteurs à l'échelle régionale, dédiée à l'économie circulaire. La construction de ce plan a été l'occasion de constituer un premier groupe d'acteurs (les contributeurs de ces réunions).

Un plan partagé avec le territoire, synthétisé en 16 actions sur 6 thématiques

GOUVERNANCE RÉGIONALE

1.1 Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif pour la communauté d'acteurs de l'EC

1.2 Former à l'EC et à ses enjeux

SYSTÈMES ÉCONOMIQUES

2.1 Développer l'écoconception des produits, services, et équipements

2.2 Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)

2.3 Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales

2.4 Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP

2.5 Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques

TERRITOIRES

3.1 Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie

3.2 Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.

POLITIQUES PUBLIQUES

4.1 Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics

4.2 Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité

RECHERCHE ET INNOVATION

5.1 Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC

DECHETS

6.1 Accroitre les actions de prévention des déchets

6.2 Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café

6.3 Améliorer la valorisation et la gestion des déchets

6.4 Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets pour favoriser un retour au sol de qualité

Pilotage : La réalisation des actions du PRAEC reposera sur l'action d'un réseau coopératif avec une animation dédiée. Dans le cadre du travail d'élaboration du plan, il a donc été décidé de mettre en place et d'animer des instances multi-acteurs de coordination et de suivi.

Le schéma ci-dessous illustre la manière dont est organisée la gouvernance de la démarche.

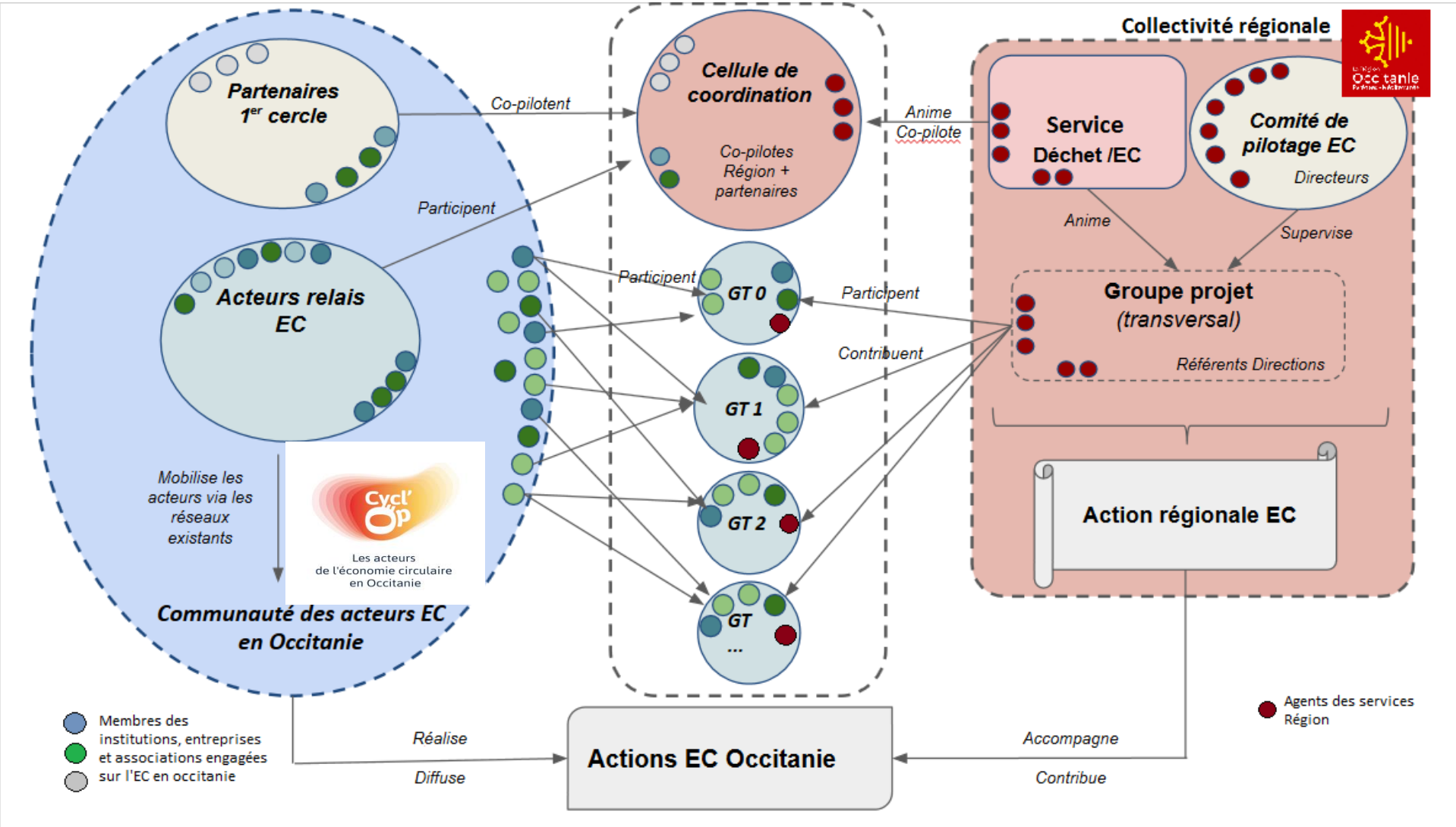

La cellule de coordination est le comité technique où sont préparées les décisions collectives, sur la base de propositions issues des acteurs ou des groupes de travail thématiques (appelés GT). En sont membres les représentants des partenaires institutionnels volontaires pour s'engager dans la démarche collective (1er cercle), ainsi que les pilotes des différents GT. Les décisions préparées par la cellule de coordination sont soumises aux membres partenaires, qui sont libres de s'y associer ou non.

Méthode de mise en œuvre des actions : la conduite des actions du PRAEC repose sur la mise en œuvre des différentes déclinaisons opérationnelles par les groupes de travail. Les GT interviennent :

- En tant que maître d'œuvre d'une déclinaison si les participants peuvent la réaliser eux-mêmes ;
- En tant que maitre d'ouvrage s'ils confient le projet à un prestataire et en suivent la réalisation ;
- En tant que réseau et « centre de ressources » sur la thématique qu'ils suivent au bénéfice des porteurs locaux de projets.

La méthode de mise en œuvre des actions (via leurs déclinaisons opérationnelles), et le calendrier de cette mise en œuvre doivent être décrits dans la feuille de route des GT.

Un **vade-mecum** décrivant précisément le fonctionnement des GT est annexé au présent PRAEC.

3.1 *Gouvernance régionale*

Concernant l'axe « gouvernance », en plus de l'organisation de la gouvernance globale du plan, 2 autres actions ont été formulées par le GT. La première concerne la circulation de l'information entre les acteurs de l'économie circulaire régionaux et leur mise en contact. Elle propose de développer ou d'adapter plusieurs outils techniques (plateformes collaboratives, place de marché web, réseau social…). Il y a enfin une action sur la formation à l'économie circulaire et à ces enjeux, plutôt focalisée sur la sphère des acteurs professionnels, publics et privés.

AXE d'ACTION	**1 - GOUVERNANCE**
ACTION N°1.1	**Définir, organiser, mettre en place des dispositifs d'échange d'information, de biens, de services et un espace de travail collaboratif de pour la communauté d'acteurs de l'EC.**
CONTEXTE	L'animation d'un réseau des acteurs de l'EC nécessite le développement de relations de coopération de nature diverses. Un ensemble de dispositifs d'échanges et de collaboration doivent être mis en place pour faire vivre le réseau, l'élargir, stimuler le développement de l'économie circulaire en Occitanie et suivre l'avancement de la réalisation des actions du PRAEC. L'état des lieux préalable à l'élaboration de ce PRAEC et les travaux du groupe de travail ayant permis son élaboration ont d'ores et déjà fait apparaître des besoins en termes d'outils : • un espace d'échange numérique au service de la communauté et de son développement (« Réseau social EC régional » : objectif de faciliter la circulation de l'information d'actualité au sein du réseau ET vers l'extérieur du réseau) • une plateforme régionale collaborative dotée d'un outil cartographique (objectif de faciliter les échanges, d'apprendre les uns des autres, de partager des informations et des problématiques, partager un agenda EC…) ; • un outil de mise en relation de l'offre et de la demande de produits et services relatifs à l'EC, de type place de marché (objectif de faciliter les échanges de biens, ressources, services relatifs à l'EC, qu'ils soient commerciaux ou non). Plusieurs Régions se sont dotées d'outils de ce type telles que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (www.eclaira.org*)* ou Nouvelle Aquitaine (www.recita.org). À l'échelle nationale, la plateforme Française de l'économie circulaire www.economiecirculaire.org facilite les échanges d'informations sur de nombreux sujets. De même, pour les place de marché numériques, des outils existent pour certains types de biens (déchets, matériaux, matières alimentaires…).
MOTS CLÉS	*Collaborer, réseau, agenda partagé, événement annuel, espace d'échange numérique et communication, réseau social, place de marché, plateforme collaborative*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION	• Soutenir la constitution puis l'élargissement d'une communauté "économie circulaire" en Occitanie, • Partager et valoriser les actions menées dans le cadre du PRAEC et plus largement dans le champ de l'EC, • Diffuser les bonnes pratiques, • Soutenir le développement d'offres de biens et services de type "économie circulaire".

AXE d'ACTION	**1 - GOUVERNANCE**
ACTION N°1.2	**Former à l'EC et à ses enjeux**
CONTEXTE :	L'économie circulaire est un sujet relativement récent et très vaste dans ses concepts et applications. Force est de constater qu'un travail important est à fournir pour l'intégrer pleinement dans les décisions et les pratiques à l'échelle de la région. Des actions de sensibilisation et de formation sont donc nécessaires auprès de tous les acteurs : étudiants, salariés, professionnels, dirigeants d'entreprises, élus, fonctionnaires territoriaux, etc. Les contenus peuvent être très variés, allant des enjeux sur les ressources à destination des décideurs, aux techniques de mise en œuvre de matériaux locaux et biosourcés dans le domaine du bâtiment, en passant par la création de modules ciblés dans l'enseignement supérieur.
MOTS CLÉS :	*Formation, sensibilisation, vulgarisation, pédagogie, concept, outils, méthodes.*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Faire connaître et « démystifier » l'économie circulaire et la notion d'écologie industrielle territoriale. • Faire émerger, auprès de différents publics, une réflexion sur l'impact sur nos ressources et notre environnement de nos modes de consommation et de production, proposer et/ou susciter des évolutions positives. • Transmettre et former aux concepts, outils et méthodes de l'EC des acteurs publics et privés susceptibles de la mettre en oeuvre.

3.2 *Systèmes économiques*

Au sein de l'axe « systèmes économiques », 5 actions se focalisent :

- Sur la massification des pratiques vertueuses visant à améliorer les modèles économiques existant au sein des entreprises occitanes par le développement de l'éco-conception et celui de l'usage des matières premières recyclées, pour lesquelles un savoir-faire et une base connaissance existent
- Sur l'exploration de nouveaux types de modèles économiques nécessaires au développement de l'économie circulaire comme ceux basés sur les circuits courts ou l'économie de fonctionnalité
- Sur l'activation des leviers nécessaires au développement de l'économie circulaire au sein des deux filières générant les plus importantes production/consommation de matière : le BTP et l'alimentaire

AXE d'ACTION	**2 – SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**
ACTION N°2.1	**Développer l'écoconception des produits, services, et équipements**
CONTEXTE :	L'éco-conception est une approche produit et service de l'économie circulaire qui ne remet pas forcément en question le modèle d'affaire des entreprises. Elle apporte des réponses concrètes aux enjeux de raréfaction de certaines ressources (métaux…), de consommation d'énergie, de réemploi et de recyclage en fin de vie.... Plus de 80 acteurs / initiatives d'entreprises ou de collectivités sont actuellement recensés en Occitanie dans le champ de l'éco-conception. Ces actions sont relatives à la promotion de l'éco-conception, à l'éco-conception de produits, services, infrastructures dans de nombreux secteurs (bâtiment, TP, numérique, biens de consommation courante, aéronautique…). Les acteurs de la promotion de l'éco-conception sont l'ADEME, des collectivités, des syndicats professionnels, des consulaires. Une ingénierie est disponible en Occitanie pour accompagner les entreprises qui souhaitent se lancer. Parmi les entreprises ayant mis en œuvre L'éco-conception, de nombreuses TPE-PME sont identifiées. Certains grands donneurs d'ordre de la région ont intégré des logiques d'éco-conception (ATR, Pierre Fabre…) mais communiquent peu à ce sujet. Ce recensement est incomplet. A l'échelle d'un territoire, il est plus aisé par secteur d'activité. L'éco-conception a été identifiée comme un enjeu pour plusieurs secteurs d'activités importants en Occitanie : Bâtiment, aéronautique, construction navale, numérique, nautisme.
MOTS CLÉS :	*Eco-conception, initiatives régionales, massification des bonnes pratiques*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Diffuser et massifier les bonnes pratiques issues de démarches d'analyse en cycle de vie et la méthode de l'éco-conception dans le tissu économique

AXE d'ACTION	**2 – SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**
ACTION N°2.2	**Accompagner les industriels dans l'utilisation des Matières premières de recyclage (MPR)**
CONTEXTE :	L'utilisation de MPR apporte des réponses concrètes aux enjeux de raréfaction de certaines ressources (métaux…), de consommation d'énergie...Le territoire Occitan exporte d'importants volumes de déchets à forte valeur faute de sites de recyclage et/ou de débouchés (plus de 80 000 t/an de déchets métalliques…). Les volumes de MPR utilisables en l'état et disponibles sur le territoire n'ont pas été caractérisés dans l'état des lieux du PRAEC. La production de MPR nécessite de disposer d'outils industriels et de débouchés. L'utilisation de MPR nécessite une adaptation des procédés industriels, possible sur le plan réglementaire et acceptée par l'industriel et sa clientèle. À l'échelle nationale, les verrous à l'utilisation systématique de MPR sont encore très contraignants : coût des matières premières vierges très compétitifs, réglementation freinant la réutilisation, freins psychologiques sur la qualité des MPR, etc. En région les constats d'engorgement des filières et de difficultés d'écoulement sont avérés pour les flux de gravats, bois de classe B, plastique, textiles, papier/carton.
MOTS CLÉS :	*Matière première de recyclage, prix de marché, réglementation, gisement, expérimentation, rapprochement offre/demande.*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Identifier les gisements disponibles et les freins à leur recyclage systématique ; • Mobiliser les acteurs producteurs/consommateurs des principaux flux ; • Expérimenter et massifier les productions et consommations de MPR en région.

AXE d'ACTION	**2 – SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**
ACTION N°2.3	**Étudier les modèles d'affaires en EC auprès des entreprises régionales**
CONTEXTE :	L'intégration de l'économie circulaire dans les modèles d'affaires (Business Models) est une des clés de la transition vers cette EC. Elle peut prendre plusieurs formes en fonction du secteur (économie de fonctionnalité…), des caractéristiques locales, de la mise en œuvre d'innovations techniques et organisationnelles, des politiques régionales… La diffusion des modèles d'affaires nécessite d'abord de constituer une base de connaissances solide sur les pratiques d'acteurs économiques régionaux, sur les facteurs de succès ou d'échec et sur des cas similaires présentés dans la littérature afin que ces informations puissent être analysées puis diffusées auprès des milieux d'affaires et des décideurs institutionnels. Les filières agricoles et agroalimentaires et les filières connexes (la transformation des agro-ressources pour des applications alimentaires et non-alimentaires) seraient prises comme premier cas d'étude, eu égard à leur importance pour la région Occitanie en termes d'économie et d'emploi local, d'échanges de flux de matières et de ressources.
MOTS CLÉS :	*Économie circulaire, économie de fonctionnalité, modèles d'affaires, secteur agroalimentaire, études de cas*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Créer des connaissances sur les modèles d'affaires en économie circulaire et leurs facteurs de succès / d'échec auprès des entreprises régionales/locales, • Formuler des recommandations politiques et managériales. • Accompagner la structuration de nouvelles filières et soutenir les filières en émergence de l'économie circulaire

AXE d'ACTION	**2 – SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**
ACTION N°2 .4	**Développer les pratiques de déconstruction, réemploi/recyclage dans le BTP**
CONTEXTE :	Dans le cadre de l'état des lieux réalisé pour le PRAEC, il apparaît que les matériaux de construction constituent le flux le plus important circulant sur le territoire et le plus consommé (plus de 44 Mt/an). Plus de 50% de ces matériaux sont des granulats. Parmi les enjeux identifiés pour le secteur du BTP on retrouve le développement du réemploi (bâtiment, friches industrielles, éléments de construction…) et l'augmentation du taux de recyclage des déchets inertes, avec une attention particulière pour les terres. Il y a également en région une culture des constructions à base matériaux en argile (cuite ou crue) alternatifs aux éléments en béton. Des acteurs sont déjà présents sur ce sujet. Plus de 500 acteurs du réemploi ont pu être recensés à l'échelle de la région mais tous secteurs d'activité confondus. Concernant le réemploi spécifiquement dans le domaine du bâtiment, les données actuelles ne permettent pas de dénombrer précisément les acteurs. Les centres techniques et syndicats professionnels du bâtiment ont un rôle à jouer dans le développement des pratiques de réemploi/recyclage.
MOTS CLÉS :	*Déconstruction, matière première secondaire, matière première recyclée, démonstrateurs, formation*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	Augmenter l'utilisation de matériaux recyclés/réutilisés dans le BTP

AXE d'ACTION	**2 – SYSTÈMES ÉCONOMIQUES**
ACTION N°2.5	**Développer les pratiques d'économie circulaire dans les systèmes alimentaires et sur les flux de matières organiques**
CONTEXTE :	La biomasse alimentaire est un des flux les plus importants du territoire occitan. Le territoire en produit toutefois beaucoup plus qu'il n'en importe. La région est par ailleurs leader sur le plan national en terme de production biologique. La capacité de production d'une biomasse végétale diversifié et de qualité, combinée à cette forte dynamique sur le bio, illustre un enjeu régional fort sur l'accompagnement de la mutation de l'agriculture vers la préservation de la ressource en terre arable. Cela confirme également un potentiel très important de développement des circuits courts et d'approvisionnement du marché local/régional. A travers les déchets agricoles (élevage, fruits et légumes…) et alimentaires, la région dispose d'un flux conséquent de matières organiques qui pourraient être mieux utilisées notamment pour l'amendement des sols mais également pour la valorisation de coproduits (distillation, énergie, extraction de certaines molécules). 200 actions de prévention du gaspillage alimentaire de nature diversifiée ont été dénombrées en 2015 en région, qui viennent s'ajouter à la centaine identifiées en 2014. 70 % des actions recensées concernent le secteur de la restauration collective, essentiellement scolaire, ou bien sont destinées à sensibiliser les consommateurs. Pour une action efficace, l'ensemble de la chaîne de valeur de la production alimentaire doit être considérée (répartition des pertes et gaspillage – données nationales : 32 % en phase de production, 21 % en phase de transformation, 14 % lors de la distribution, 33 % en phase de consommation). Les actions menées par les acteurs de l'industrie agro-alimentaires et de la production (agriculteurs…) nécessitent encore d'être développées et valorisées. ***La Région a décidé de faire de l'alimentation la grande cause régionale de l'année 2018****. Cette démarche, basée sur des travaux collectifs associant tous les acteurs (les professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire, les territoires, les acteurs de la production à la consommation, en passant par la transformation…) et une concertation citoyenne, aboutira à la fin de l'année par un grand plan régional destiné à accompagner tous les acteurs du secteur alimentaire.*
MOTS CLÉS :	*Alimentation durable, circuit courts (consommation et approvisionnement de proximité), gaspillage alimentaire, retour au sol de la matière organique*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Encourager la consommation de produits agricoles locaux et organiser l'offre d'approvisionnement de proximité, en particulier de la restauration collective, afin de limiter les impacts environnementaux et optimiser les flux de matières ; • Réduire les pertes et gaspillage alimentaire à chaque maillon de la chaîne alimentaire (producteur, transformateur, transporteur, distributeur, artisan, restaurateur, consommateur) ; • Mutualiser et capitaliser sur les outils, expériences en matière d'alimentation durable et en particulier de lutte contre le gaspillage alimentaire ; Assurer un retour au sol de la matière organique en lien avec les besoins du monde agricole.

3.3 *Territoires*

Au sein de l'axe « territoires », deux actions se focalisent :

- Sur le développement de démarches d'écologie industrielle et territoriales en Occitanie,
- Sur la mise en place de structure de gouvernances mixtes, à un niveau infra-régional, nécessaires pour le développement de dynamiques d'économie circulaire au sein des territoires.

AXE d'ACTION	**3 - TERRITOIRES**
ACTION N°3.1	**Déployer l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) sur les territoires d'Occitanie**
CONTEXTE :	L'EIT connaît un développement régulier depuis une vingtaine d'années partout dans le monde. En France, on peut estimer le nombre de démarches à une centaine, sans compter les projets en cours de lancement et ceux qui "en font sans le savoir". Cette dynamique est en constante augmentation et s'explique notamment par l'approche systémique et intégrée de l'EIT. Le développement de l'EIT en Occitanie reste toutefois en retrait des autres régions. L'Occitanie accueille une démarche historique sur le département du Tarn-et-Garonne, ainsi qu'un projet de recherche sur la conception et l'aménagement d'un parc industriel dans le Tarn. Quelques territoires se sont récemment lancés mais la pérennité des démarches reste à construire. L'enjeu de déploiement de l'EIT en région est donc très fort sur et entre tous les types de territoire : urbains, zones industrielles, ruraux ou encore les ports.
MOTS CLÉS :	*EIT, animation, nouvelles démarches, synergies, aménagement des territoires, outils, suivi, évaluation, formation d'acteurs*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Favoriser l'implantation de nouvelles activités ayant des besoins spécifiques en synergies (chaleur, etc.) notamment par les opérations d'aménagement. • Développer des synergies entre des activités existantes, • Proposer un nouveau modèle de développement pour les territoires en transition économique.

AXE d'ACTION	**3 - TERRITOIRES**
ACTION N°3.2	**Déployer des structures de gouvernance partagée de l'EC à des échelles infra-régionales adaptées.**
CONTEXTE :	Malgré un contexte français de développement très dynamique de l'EC, la pérennité des démarches territoriales est constamment interrogée par les acteurs porteurs et les animateurs locaux. Les financeurs publics sont en recherche de positionnement vis-à-vis de l'accompagnement des pratiques, pris en étau entre des injonctions d'essaimage et la volonté de réussir à pérenniser l'existant. Les modèles organisationnels et économiques doivent ainsi impérativement évoluer et se structurer pour assurer un co-pilotage dans une perspective d'auto-financement équilibré.
MOTS CLÉS :	*Modèles organisationnels, gouvernance partagée, expérimentation, essaimage*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Coordonner les échelons régionaux et locaux. • Favoriser une pluralité d'acteurs dans la gouvernance des démarches d'EC.

3.4 *Politiques publiques*

L'axe d'action politique publique aborde deux leviers indispensables au développement de l'économie circulaire en région :

- L'achat public,
- Le design des politiques publiques.

AXE d'ACTION	**4 – POLITIQUES PUBLIQUES**
ACTION N°4.1	**Intégrer systématiquement des critères d'EC dans les achats publics**
CONTEXTE :	La commande publique en Occitanie représente aux alentours de 6 Milliards d'euros. L'achat public joue donc un rôle majeur dans l'économie du territoire. Il représente un formidable levier pour accompagner des pratiques relevant de l'économie circulaire. Plusieurs territoires ont manifesté leur intérêt pour intégrer l'économie circulaire dans certains marchés mais ne savent comment le faire (quels critères, quels marchés en priorité, comment éviter les risques de contentieux…). Certains ont déjà commencé cette intégration et sont ouverts à un partage d'expériences.
MOTS CLÉS :	*Commande publique, formation-sensibilisation, communauté d'acheteurs, rapprochement acheteurs/acteurs*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Mettre en relation les acheteurs publics et les acteurs • Permettre le partage des pratiques et des outils • Favoriser la formation pour à terme permettre le développement de l'économie circulaire dans les stratégies de la commande publique

AXE d'ACTION	**4 – POLITIQUES PUBLIQUES**
ACTION N°4.2	**Aménager les dispositifs de financement publics pour favoriser l'économie de fonctionnalité**
CONTEXTE :	Les collectivités disposent d'un levier par leur capacité à soutenir financièrement des projets de diverses natures, à travers des aides (investissement, fonctionnement, action spécifique…) ou des appels à projets ciblés (innovation…). Les offres de services de type « économie de fonctionnalité » sont des outils efficaces de réduction des consommations de ressources mais elles restent « originales » et ont besoin d'une stimulation de la demande pour se pérenniser et se développer. Les collectivités, à travers les mécanismes de soutien cités ci-avant disposent d'un levier permettant d'orienter les porteurs de projets / les structures sollicitant des aides, pour un certain nombre de choix, vers des services de type « économie de fonctionnalité ».
MOTS CLÉS :	*Economie de fonctionnalité, financement public, aides, appels à projets, aménagement des territoires*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	Faire évoluer les dispositifs de politiques publiques en vue de favoriser les logiques d'économie circulaire dans les projets accompagnés

3.5 *Recherche et innovation*

L'axe recherche et innovation a été l'objet de riches contributions de la part de la communauté de chercheurs qui a pris part aux travaux du GT. Ces contributions ont permis de soutenir les initiatives déjà entreprises par cette communauté, en proposant de formaliser un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'économie circulaire en Occitanie (PRECO) et en générant des actions de recherches sur le sujet. De nombreuses pistes de recherche ont d'ailleurs été identifiées lors de ces travaux.

AXE d'ACTION	**5 – RECHERCHE & INNOVATION**
ACTION N°5.1	**Créer un pôle de recherche pluridisciplinaire sur l'EC en Occitanie (PRECO) et une dynamique de recherche en EC**
CONTEXTE :	La Transition vers l'EC est un objectif ambitieux pour un concept émergent. L'économie circulaire (EC), par essence territoriale, systémique, pluri-acteurs secteurs/disciplines, inadaptée au cadre linéaire existant, est inscrite dans la Loi française et dans les objectifs régionaux, dans des délais très courts. Sa mise en œuvre doit pouvoir s'appuyer sur une base des connaissances scientifiques, existantes ou à développer, en cohérence les unes avec les autres, ainsi que sur une capacité des chercheurs à étudier au fur et à mesure les questions soulevées en pratique, et enfin s'accompagner nécessairement du regard critique du chercheur. Pourtant les connaissances sur la thématique sont disparates, non coordonnées, avec des débats non résolus sur l'objet même de l'EC portant un nombre impressionnant de définitions. De fait elle est peu enseignée et mise en œuvre de manière segmentée.
MOTS CLÉS :	*Économie circulaire, écologie territoriale, action collective*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Structurer la recherche sur l'ensemble des disciplines supportant le développement de l'EC en Occitanie. • Rendre visibles les atouts recherche de l'Occitanie autour de l'EC et créer les bases de l'interdisciplinarité. • Mettre en regard les moyens existants et les besoins des différents acteurs régionaux à travers des propositions d'appels à projets recherche.

3.6 *Déchets*

L'axe déchets reprend, en phase avec le PRPGD, 4 actions sur le développement d'actions relatives à

- la prévention des déchets,
- l'allongement de la durée d'usage,
- la valorisation des déchets,
- La prévention et la valorisation des biodéchets.

AXE d'ACTION	**6 – DÉCHETS (RESSOURCES)**
ACTION N°6.1	**Accroitre les actions de prévention des déchets**
CONTEXTE :	La prévention des déchets consiste à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits. En 2010, le ratio moyen de production de DMA en Occitanie était de 636 kg/hab.an. En 2015, ce ratio a diminué de 2% (par rapport à 2010) pour atteindre 623 kg/hab.an. Cette faible diminution globale résulte de la baisse des OMA (-5,8 %) et de l'augmentation des déchets occasionnels (+4%). L'article L.541-1 du code de l'environnement fixe un objectif de réduction de -10% des DMA entre 2010 et 2020. Le PRPGD Occitanie prévoit d'atteindre cet objectif en 2020 et de poursuivre l'effort de prévention (-13 % en 2025 et -16 % en 2031). Il recommande pour cela de poursuivre la réduction des OMA en agissant notamment sur le détournement des biodéchets et des déchets assimilés et d'inverser la courbe d'évolution des déchets occasionnels (-20 % de déchets verts en 2025, -25 % en 2031 et -10 % d'encombrants en 2025, -15% en 2031). Pour accompagner la mise en place de mesures en faveur de la prévention des déchets, l'ADEME soutient les collectivités à travers plusieurs dispositifs nationaux. Au moment de l'état des lieux, 62 % de la population occitane était couverte par un programme local de prévention des déchets (PLPD) ; 36 % des habitants étaient sur un Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) et 5 territoires rentraient dans un programme « économes en ressources » (TER). Plus de 200 actions de prévention avaient été référencées par l'ADEME. Plusieurs outils peuvent être mobilisés, à diverses échelles, selon les acteurs ciblés : tarification incitative par les collectivité, formation et sensibilisation pour tout type d'acteurs, développement du réemploi, de la consigne…
MOTS CLÉS :	*Prévention, déchets, réduction, tarification incitative*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	Réduire la quantité et/ou la nocivité des déchets

AXE d'ACTION	**6 – DÉCHETS (RESSOURCES)**
ACTION N°6.2	**Développer les Ressourceries / Recycleries / Repair Café**
CONTEXTE :	A l'occasion de l'état des lieux du PRAEC, plus de 500 acteurs du réemploi ont pu être recensés à l'échelle de la région, tous secteurs d'activité confondus. Une grande partie sont des acteurs privés (dépôts-vente, brocantes…) ou des ONG d'envergure nationale (Emmaüs, Secours populaire…). Une quarantaine d'acteurs de l'ESS locaux ont également pu être recensés et proposent des services de type « Ressourcerie/ Recyclerie » sur un panel plus ou moins large de types de bien (mobilier, multimédia, vêtements…). Le développement du réemploi passe par le développement de la demande (citoyens, entreprises, collectivités) en biens réemployés et par le développement de l'offre, notamment à travers les ressourceries. Les modèles économiques des acteurs ressourceries qui ne sont pas intégrés à des structures nationales est une des clés de leur pérennité. Une étude des modèles économiques des acteurs occitans ayant réussi à inscrire leur activité dans le temps permettrait de diffuser par la suite ces bonnes pratiques auprès des futurs porteurs de projet. Des initiatives de types repairs-cafés ont également pu être recensées lors de l'état des lieux. Leur tenue est souvent portée par des associations locales.
MOTS CLÉS :	*Réemploi – Ressourcerie – Recyclerie - Repair café*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Changer l'image du réemploi. • Renforcer les échanges entre les acteurs du domaine. • Stabiliser les modèles économiques des structures de réemploi. • Générer de nouvelles activités.

AXE d'ACTION	**6 – DÉCHETS (RESSOURCES)**
ACTION N°6.3	**Améliorer la valorisation et la gestion des déchets**
CONTEXTE :	Au 1er janvier 2017, 153 collectivités exercent la compétence collecte et 36 collectivités la compétence traitement des déchets dans la région Occitanie. Plusieurs flux de déchets sont collectés : les emballages ; papiers ; biodéchets ; déchets d'équipement électriques et électroniques, déchets d'éléments d'ameublement ; Véhicule hors d'usage ; textile d'habillement, linge de maison et chaussures ; Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux ; piles ; déchets diffus spécifiques ; … En 2015, 1 973 milliers de tonnes de déchets ménagers résiduels ont été traités (1 637 milliers de tonnes d'OMR et 337 milliers de tonnes de tout-venant) dont près de la moitié en installation de stockage de déchets non dangereux. L'ambition de la région Occitanie est d'atteindre les objectifs de la LTECV et de diviser par 2 les quantités de déchets non dangereux stockées entre 2010 et 2025. L'objectif de la LTECV est d'atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2025 de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes. Le recyclage de nombreux flux (et donc la création de valeur qui va avec) s'effectue en dehors du territoire Occitan
MOTS CLÉS :	*Tri a la source, filières de recyclage, valorisation, CSR*
OBJECTIF(S) DE L'ACTION :	• Développer le tri à la source, • Augmenter le taux de déchet recyclés • Développer le recyclage (et la création de valeur qui va avec) sur le territoire occitan

AXE d'ACTION	**6 – DÉCHETS (RESSOURCES)**
ACTION N°6.4	**Améliorer la prévention et la valorisation des biodéchets alimentaires jusqu'à un retour au sol de qualité**
CONTEXTE :	En 2015, le ratio moyen d'ordures ménagères résiduelles (OMr) en Occitanie est de 291 kg/hab/an et comprend une part importante de biodéchets : 74,5 kg par habitant et par an (25,6 %), dont 29 kg/hab/an serait dû au gaspillage alimentaire (d'après les estimations nationales de l'ADEME). Seuls 2kg/hab/an de biodéchets sont collectés séparément. Les biodéchets produits par les gros producteurs (restauration, commerces, GMS…) sont quant à eux évalués à 170 kt au niveau de la région. Le Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire a été signé en 2013 avec **pour objectif de diviser par deux le gaspillage alimentaire en France d'ici 2025**. Depuis le 1er janvier 2016, les producteurs de biodéchets de plus de 10 t/an ont l'obligation de trier ces biodéchets et de les faire valoriser dans des filières adaptées. Enfin, la loi de transition énergétique fixe entre autres un taux de valorisation matière des déchets non dangereux à 65 % et une réduction de la mise en décharge de 50 % à l'échéance 2025. Dans ce but, l'article 70 de cette loi précise que le service public de gestion des déchets « progresse dans le développement du tri **à la source des déchets organiques**, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets (entreprises et particuliers) d'ici à 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés ». Dans ce contexte, **le PRPGD Occitanie définit un objectif global de séparation et de détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels** : • Détournement de 13% des OMr en 2025 et 16% en 2031 ; • Part des biodéchets dans les OMr réduite de 50% en 2025 puis de 61% en 2031. Chaque territoire devra s'approprier cet objectif global et le décliner par : • Des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire (réduction de 50 % en 2025), • Le développement du compostage de proximité des biodéchets, • La collecte des biodéchets. Concernant les biodéchets des gros producteurs, il s'agit également de réduire leur production par des actions de lutte contre les pertes et gaspillage alimentaires et de développer leur tri pour une valorisation.
MOTS CLÉS :	*Biodéchets, déchets alimentaires, gaspillage alimentaire, compostage de proximité, collecte sélective, unités de valorisation agréées (plateforme de compostage, méthaniseur), retour au sol de qualité de la matière organique*
	• Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires • Développer le compostage de proximité (individuel/domestique, en établissement, partagé…) • Déployer la collecte sélective des biodéchets dans le cadre de la généralisation du tri à la source des biodéchets • Densifier le maillage local d'installations de valorisation agréées (plateforme de compostage, unité de méthanisation) • Encourager un retour au sol de qualité et en proximité de la matière organique en cohérence avec les besoins du monde agricole • Privilégier une approche globale et intégrée (mutualisation des collectes et du traitement des flux de déchets organiques, association de tous les acteurs des producteurs aux utilisateurs finaux, réflexion sur le schéma d'organisation et du cout de gestion des DMA incluant les biodéchets…)